

## CHARTRE SOCIALE ATOS

Atos est engagé dans le respect de la charte sociale suivante :

- Promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme,
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations de ces droits,
- Soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective,
- Soutenir l'élimination de toutes formes de travail forcé et obligatoire,
- Soutenir l'abolition du travail des enfants,
- Soutenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle,
- Adopter une démarche fondée sur la responsabilité environnementale.

La Direction des Ressources Humaines.